

**DECRET N° 2000-561 DU 16 NOVEMBRE 2000**

Portant approbation du bilan et des comptes  
annexes du Centre d'action régionale  
pour le développement rural de l'Atacora  
(CARDER-ATACORA) pour l'exercice clos  
au 31 décembre 1999

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;
- VU le Décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- VU le décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Développement rural ;
- Vu le Décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU le décret n° 91-310 du 31 décembre 1991 portant approbation des statuts des Centres d'action régionale pour le développement rural (CARDER) ;

Sur rapport conjoint du Ministre du Développement Rural  
et du Ministre des Finances et de l'Economie ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 25 octobre 2000 ;

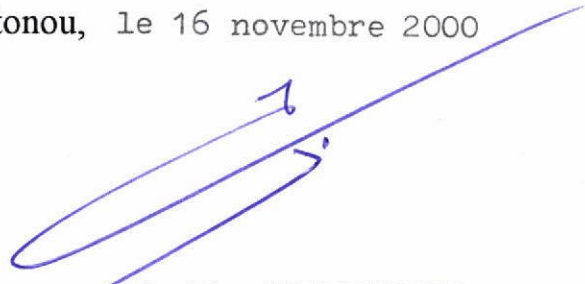
**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés, le bilan et les comptes annexes du Centre d'action régionale pour le développement rural de l'Atacora (CARDER-ATACORA) pour l'exercice clos au 31 décembre 1999 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 16 novembre 2000

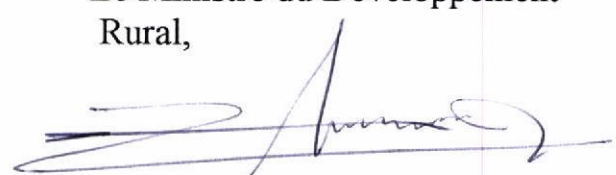
Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

  
**Mathieu KEREKOU.** -

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du  
Développement et de la Promotion de l'Emploi,

  
**Bruno AMOUSSOU.** -

Le Ministre du Développement  
Rural,

  
**Théophile NATA.** -

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

  
**Abdoulaye BIO-TCHANE.** -

**Ampliations** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MDR  
4 MFE 4 AUTRES MINISTERS 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-  
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-  
FASJEP-ENA 3 1 JO 1.-